



Paris, le 19 novembre 2004

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Loi d'orientation : un patchwork de mesures contradictoires Ambition zéro !**

Coincé entre ses a priori idéologiques et des contraintes budgétaires qu'il n'a cessé d'invoquer, le ministre de l'Education nationale a été dans l'impossibilité de définir une politique cohérente, ambitieuse, généreuse qui assure à chaque jeune le droit à la réussite.

Tout ça pour ça, après un an de débats, le rapport de la Commission Thélot, un site internet, des consultations !

Il a superbement ignoré la place et le rôle des parents d'élèves au sein de la communauté éducative, dont il n'a pas dit un mot pendant deux heures.

Il conserve une vision éclatée de la scolarité obligatoire, en restant muet sur une politique des cycles qui devrait instituer la continuité éducative et pédagogique entre l'école et le collège.

Il persiste à soutenir une conception archaïque de l'autorité en concédant aux seuls enseignants les décisions d'orientation. De fait, il dépouille les parents de leur responsabilité fondamentale.

Quelques annonces suscitent l'intérêt : reconnaissance du socle commun, maintien de l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat, objectif de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur, allègement des épreuves du bac et renforcement du contrôle en cours de formation. Mais elles ne suffisent pas à compenser la vacuité du projet ministériel en matière de lutte contre les inégalités scolaires.

Proposer jusqu'à 3 heures de soutien individualisé à l'école primaire n'est qu'un effet d'annonce lorsque le ministre tente de combiner cette mesure avec l'accent mis sur le redoublement, dont toutes les recherches s'accordent pour décrire l'inutilité et les conséquences néfastes.

L'augmentation du nombre d'apprentis (avec l'orientation en fin de 5<sup>ème</sup>) a-t-elle pour objectif de créer la nouvelle voie de délestage pour les élèves en difficulté, au même titre que l'utilisation dévoyée des classes-relais ?

En matière d'apprentissage des langues, le ministre, quoi qu'il en dise, renonce à toute ambition nouvelle pour l'école primaire, et marchande le dédoublement des cours de langues en terminale pour justifier la suppression des travaux personnels encadrés.

.../...

Au nom d'une prétendue liberté d'action dans le domaine des sanctions, il réintroduit les risques d'arbitraire, et donc de nouveaux foyers d'injustice et de violence.

En matière de formation, le cadrage national des IUFM est, sur le principe, une mesure positive, mais leur complète intégration à l'université ne garantit en rien une amélioration de la professionnalisation des personnels.

Enfin, inscrire la notion floue, ambiguë et dangereuse de «liberté pédagogique» dans la loi, ce n'est rien d'autre que renoncer à redéfinir la mission des enseignants, qui est la pierre angulaire pour lutter contre les inégalités scolaires, faire vivre la mixité sociale et faire que l'Ecole constitue son propre recours.

Passer à la trappe ce problème essentiel, c'est faire son deuil de toute évolution durable du système éducatif.

Le ministre déloge les élèves du centre du système éducatif pour y mettre les enseignants : mais en voulant ménager en leur sein la chèvre et le chou, en concédant un peu à chacun pour ne décevoir personne il risque de mécontenter tout le monde.

Le ministre peut tenter cette impasse peu glorieuse car, après tout, selon ses propres termes «c'est pas la réforme Fillon, c'est la réforme Chirac».

**Contact Presse :** Laurence GUILLERMOU – Tél. : 01.43.57.16.16.